

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement

SERVICE RISQUES
Division Risques Sanitaires et Pilotage de l'Inspection des
Installations Classées

Affaire suivie par : Hakim CHERIGUI

Tél. : 03 20 13 48 15

Fax : 03 20 40 54 68

hakim.cherigui@developpement-durable.gouv.fr

A

Monsieur le Préfet du département de l'Aisne
DDT 02

69 Boulevard de Lyon
02011 LAON CEDEX

Lille, le

07 JUIN 2015

Objet : information relative à l'absence d'observations émises dans le délai par l'Autorité environnementale, suite à la consultation relative au projet de demande d'autorisation de l'EARL PACGB à PREMONT (02110)

Réf. : Accusé de réception en date du 7 avril 2015

Vous avez bien voulu me transmettre, dans le cadre de l'évaluation environnementale des projets prévue par l'article L122-1 du Code de l'Environnement, le dossier relatif à la demande d'autorisation de l'EARL PACGB à PREMONT (02110) ayant fait l'objet d'un accusé de réception en date du 7 avril 2015.

Aucun avis n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la présente information relative à l'absence d'observations sera jointe au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public le cas échéant, et devra être rendue publique via votre site internet, en application de l'article R122-7 du Code de l'Environnement. Cette information figurera également sur le site internet de la DREAL du Nord – Pas-de-Calais.

Le Chef du service risques



David TORRIN